

CERTICALL

IMMEUBLE CANTINI
40 AVENUE JULES CANTINI CS 90007
13006 MARSEILLE CEDEX 06



SIRET 538329913 00023

APE/NAF 8220Z

BULLETIN DE PAIE CLARIFIE

Période du 01/08/19 au 31/08/19
Paiement le 31/08/19 par Virement

Conv. coll. N° 3303 CCN des Télécommunications

N° Séc.Soc. 2910813155916 31 Matricole 342122
Ancienneté 2 an(s) et 4 mois
Emploi CONSEILLER MULTIMEDIA Indice 1BIS
Qualification EMPLOYE Niveau C
Département ATTENTION CLIENTS Coef.
Catégorie EMPLOYE PRODUCTION Horaire 151,6700

Mlle TAVANTI AURORE

43 RUE ANDRE AUDOLI
RESIDENCE CASTELROC BAS
13010 MARSEILLE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
*** Even : 15/07/19 - 18/08/19				1711,67		
Salaire de base	14,00	11,29			158,06	
Abs. Pénibilité (Hrs) du 14/08/19 au 14/08/19	14,00	11,29		158,06		
du 16/08/19 au 16/08/19				575,00		
Maintien Pénibilité (Hrs)						
Prime BOC						
TOTAL BRUT				2286,67		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès				0,00		160,07
Complémentaire Santé				3,96		35,60
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES				37,15		37,15
RETRAITE				0,00		54,65
Sécurité Sociale plafonnée				157,78		195,51
Sécurité Sociale déplaftonnée				9,15		43,45
Complémentaire Tranche 1				91,70		137,43
FAMILLE				0,00		78,89
ASSURANCE CHOMAGE				0,00		96,04
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				0,00		117,67
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	15,00	2286,67	6,900		5,82	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2286,67	0,400		67,50	
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu		2286,67	4,010		0,00	
EXONERATION DES COTISATIONS EMPLOYEUR				130,76		0,00
72,75		72,75		67,26		0,00
9,00		9,00		26,96		0,00
1922,92		1922,92	6,800	0,00		-70,72
2319,40		2319,40	2,900			
396,48		396,48	6,800			
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				524,72		959,06
Tickets restaurant	15,00	9,00		67,50		
Mut Surcomplémentaire		3377,00		2,70		
Prélèvement à la source		1893,32	0,080	138,21		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

1691,75

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

88,72

Impôt sur le revenu					Base	Taux de prélèvement à la source		Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source					1893,32	7,30		138,21
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Solde RTT
Période	2286,67	527,42	959,06	0,00	1893,32	151,67	0,00	0,00
Année	18410,92	4198,53	7902,64	0,00	14696,12	1238,80	25,44	0,00
Net payé en euros								1553,54
Allègement des cotisations employeur								70,72

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,0000	17,0000	6,2400
Jour Récupération		0,00	
Repos supplémentai		0,00	
Pénibilité		-1,16	
JF à récupérer		1,00	

Dates de congés

Du Au
Du Au
Du Au

Total versé par l'employeur

3245,73

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.